



Voyages et séjours

Conditions Générales de Vente

Le club alpin Français de Lille organise des voyages et séjours à destination de ses adhérents, le cas échéant ces voyages peuvent être ouverts aux autres adhérents de la FFCAM, mais ceci n'est pas automatique.

Seules les activités gérées par le club alpin français de Lille et inscrites au calendrier de l'association donnent lieu à l'application des présentes conditions et peuvent engager la responsabilité de l'association.

Les conditions pour y participer sont :

- Être adhérent de l'association ou à défaut d'un autre club adhérent à la FFCAM (si cette possibilité est offerte).
- Être à jour de licence le jour de l'inscription, mais aussi 5 jours avant le départ du séjour dans le cas possible ou ces deux événements se situent sur deux exercices différents.
- Chaque participant est tenu de se conformer au niveau physique et technique précisé dans la Fiche Technique.
- Un candidat ne répondant pas aux conditions requises peut se voir refuser l'inscription au séjour sans autre explication.
- L'encadrement et l'organisation se réservent en outre le droit d'interrompre en cours de séjour un participant si son niveau technique ou sa forme physique ne correspondent pas à ceux requis. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Un acompte de 30% est requis pour confirmer l'inscription. Les participants s'engagent à régler au club alpin Français de Lille la totalité de la prestation avant le départ,

Le non-respect d'une de ces clauses annulent automatiquement la participation du participant au voyage.

Annulation / remboursement

Annulation du fait de l'organisateur

Un voyage ne peut avoir lieu si le nombre d'inscrits est insuffisant. En cas d'annulation de notre part, 21 jours ou plus avant le départ, les sommes versées sont intégralement remboursées sans indemnité.

Annulation du fait du participant

Il est proposé aux participants une assurance voyage et séjour qui doit être prise et réglée en totalité avec le premier acompte. Cette assurance ne peut être souscrite moins de 30 jours avant le départ conformément au contrat de la FFCAM.

Les pénalités indiquées ci-dessous seront dans ce cas pris en charge par l'assureur.

Tout participant utilisant un autre système de prévention, règlement par carte bleue, utilisation d'une autre assurance, etc. fera son affaire en cas de non-participation au voyage des démarches nécessaires pour se faire rembourser. Le club alpin français de Lille se bornant dans ce cas à établir une attestation des sommes versées et non remboursées.

Condition de remboursement en cas d'annulation et prise en charge

- L'annulation du fait du participant intervient plus de 60 jours avant la date du départ de l'activité, le club procède au remboursement intégral des sommes versées.
- L'annulation intervenant moins de soixante jours avant le début de l'activité, empêche le remboursement intégral des sommes perçues par le club, un barème de pénalités est appliqué :
 - o De 60 à 40 jours du départ : 25% du prix du voyage sont conservé par l'association,
 - o De 39 à 20 jours du départ : 50% du prix du voyage sont conservé par l'association,
 - o De 19 jours au jour du départ : 100% du prix du voyage sont conservé par l'association,

Les sommes conservées par le club en cas d'annulation du fait du participant peuvent être remboursées par une assurance dans la mesure où le participant a souscrit ce type de couverture.

Tout participant absent en début de voyage ou de séjour sans annulation préalable, quittant volontairement le groupe sans motif valable ou ne présentant pas les documents nécessaires, au passage des frontières par exemple, ne pourra prétendre à aucun remboursement.